

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 78 (1951)
Heft: 8

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'assemblée régionale d'Echallens

(Suite et fin)¹

Comme nous l'avons publié déjà, en mettant cette décision en relief, l'assemblée d'Echallens, sur l'initiative d'un jeune, M. Ch. Montandon, collaborateur actif et ami du *Nouveau Conteur Vaudois et Romand*, vote une *Adresse* à la quasi-unanimité en faveur de la réintroduction des chants patois dans nos écoles : premier pas vers une reprise de contact sérieuse avec ce qui fut l'expression la plus intime de notre terroir : son vieux langage !

En corrélation avec cette cause qui nous est chère et que le *Conteur* et ses nombreux amis défendent, M. Ch. Montandon renouvelle ses vœux pour que notre journal connaisse une vogue toujours plus grande en Suisse romande et dans notre canton où le pays *réel* mérite qu'on lui témoigne son attachement et qu'il soit, de plus en plus, le lien entre nos différents mouvements folkloriques authentiques.

A ce propos, je ne cacherai pas la fâcheuse impression que m'a causé l'absence de tout représentant officiel d'Echallens à notre assemblée. A Cossonay, à Ollon notamment, le syndic vint saluer ses hôtes, tous Vaudois de souche ou de cœur...

M. Pouly annonce alors que Savigny accepte d'être le lieu de la prochaine réunion, et chacun se réjouit de siéger dans le village natal de Marc-à-Louis, que nous espérons pouvoir saluer parmi nous.

On apprend encore que le livre des *Paraboles* traduites en patois par M. le

Les patoisans vaudois au lieu natal de Marc-à-Louis

Lors de la séance d'Echallens, il fut décidé d'avoir la prochaine rencontre à Savigny, le lieu natal de notre cher et grand patoisan, Monsieur Jules Cordey (Marc-à-Louis).

Pour en fixer la date, il a fallu tenir compte de plusieurs circonstances et nous avons dû nous arrêter au dimanche 10 juin.

Cette assemblée aura lieu à la grande salle que la Municipalité met gracieusement à notre disposition.

Nous venons d'apprendre qu'un groupe important du Chœur des Vaudoises de Lausanne nous apportera sa collaboration et nous entendrons la petite saynète que Monsieur Charles Rieben a préparée à notre intention.

Tout se présente pour que la journée de Savigny soit un succès de plus pour les patoisans.

H. K.

professeur L. Goumaz, va sortir de presse. On y souscrit pour le prix de Fr. 2.50... prix spécial.

* * *

Enchaînant les productions patoisantes, qui furent nombreuses comme à l'accoutumée, M. André Martin, chef de service à l'Enseignement primaire au Département de l'instruction publique et des cultes, après avoir prêché d'exemple en nous détaillant avec conviction une gandoise de J. Cordey : *Cein que bourla on ministre*, toucha quelques mots de l'*Adresse* votée par l'assemblée.

¹ Voir numéros de février et mars 1951.

« Le geste est fort louable en soi, voulut-il bien déclarer, mais, malgré l'amour que je professe pour cette langue, il ne faut pas se faire trop d'illusion. Je persiste à croire qu'à part ceux qui le parlent encore, le patois est quand même singulièrement en voie de disparition » ...

M. Adrien Martin veut bien nous assurer que la pétition sera examinée avec faveur en hauts lieux. Merci.

Comme le dit M. H. Kissling, nous ne nous ferons pas trop d'illusions pour mieux oser... espérer !

Car il ne s'agit pas seulement de redonner vie à une langue en voie de disparition, hélas, mais bien de lui donner « droit de cité » dans nos écoles vaudoises, à l'exemple du latin et du grec, et cela d'autant plus qu'elle est plus encore que ces langues mortes mentionnées, tout près de nous et comme l'âme de notre terroir... Un retour à nos origines linguistiques, ne fût-ce que quelques heures par mois, n'est point sotte utopie, c'est, pour l'élève, compléter ses « humanités » en prenant conscience — et cela importe plus que jamais — des racines-mêmes qui plongent au tréfond de son sol natal...

D'autres patoisans, toujours dévoués, se produisent encore avec agrément : MM. Golay-Favre (Pierre d'Amont) de L'Orient ; Turel, municipal à Huémoz ; Nicolier, toujours dévoué, de La Forclaz ; Decollogny, sous-directeur de l'Union Vaudoise du Crédit ; Jules Dénéreaz de Chardonne ; Braillard, Prilly-Cheseaux ; Destraz, syndic d'Oron ; L.-A. Crisinel, de Denezzy, etc.

On se souviendra d'Echallens comme on se réjouit d'avance d'être en juin à Savigny.

R. Molles.

Pour les "Concours littéraires" des Fêtes du Rhône

C'est avec un grand plaisir que je viens ici remercier sincèrement les patoisans pour leur beau geste en faveur des « Concours littéraires » des Fêtes du Rhône.

Jusqu'à maintenant la souscription a produit la belle somme de 300 fr. qui sera répartie en cinq prix venant s'ajouter à celui offert par le Comité d'organisation de Vevey.

Je souhaite que plusieurs vaudois participent à ces concours.

H. Kissling.

La grande et réputée fabrique suisse

Bally

est centenaire cette année.

et nous comptons 25 ans d'activité dans le service direct avec la clientèle.

Ce sont des références...



22, rue du Pont - Lausanne

Aif. INAEBNIT, directeur.

Ci-contre, l'ADRESSE votée à Echallens, telle qu'elle a été envoyée à nos autorités.

Oron, le 17 mars 1951.

Département de l'Instruction publique et des Cultes,
Lausanne.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

J'ai l'honneur de vous informer que les patoisans vaudois, réunis à Echallens le 4 février dernier, ont adopté une proposition de Monsieur Charles Montandon, étudiant.

Monsieur Montandon proposait l'envoi d'une « adresse » au Département cantonal de l'Instruction publique, demandant :

- a) l'introduction du chant patois dans toutes les écoles primaires et secondaires ;
- b) que les recueils des chants d'école comprennent nos chants patois romands les plus connus ;
- c) des cours obligatoires d'initiation et de lecture de patois à l'Ecole normale cantonale.

* * *

Je constate que « Chante Jeunesse » contient six chants patois ; le vœu sous lettre b) est donc réalisé pour les écoles primaires.

Pour ce qui concerne l'introduction du chant patois dans les écoles, il suffirait que ces chants soient mis à l'étude sur la recommandation du Département.

Je n'ignore pas que cette étude présente une petite difficulté pour les jeunes institutrices ou instituteurs. Mais dans chaque village, il y a encore quelques personnes auprès desquelles le maître pourra obtenir les indications utiles pour la prononciation.

Les expériences faites ces dernières années, dans différentes sections du Costume vaudois, nous montrent que le chant patois procure beaucoup de plaisir à ceux qui l'apprennent. Il en sera certainement de même pour nos écoliers vaudois.

En ce qui concerne l'introduction de cours à l'Ecole normale, il est intéressant de relever que ce vœu correspond à une tendance générale puisque la France vient de voter, à ce sujet, une importante loi qui rend aux dialectes leur place d'honneur.

Nous n'oublions pas, Monsieur le Conseiller d'Etat, le grand appui que vous avez donné à la publication des œuvres de M. J. Cordey. Cette bienveillance nous donne la confiance que vous voudrez bien accorder votre sollicitude aux vœux que je viens de vous transmettre de la part des patoisans vaudois.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'assurance de ma considération bien distinguée.

Henri Kissling, géomètre.

Onna pétechon a clliâo d'Etsallein

(Avoué onn' introducchon et traî couplliet
Lo Gros-de-Vaud, Etsallein, lo Taleint.)

(Suite)

Second couplliet :

Etsallein et son train

Ora, vaît-cé la capitâle,
Dâo Gros de Vaud ie l'è l'ètâle ;
Rein que de dère « Etsallein »
L'è por fére à bisquâ lè dzein.
Mâ quien eindrâ : durè z'écoule,
Lè bouébo pouant reimpliâ lâo boule
Rein d'étonnant se savant tot !
Lè dzein sant meilhâo que pertot :
L'ant doû mothî, duve perrotse,
Sant bâthiâ su la vilhia rotse,
L'ant on menistre, on eincourâ,
Tot por lè fére martsî drâ.
Ebahî-vo, devant lè porte,
S'on trôve que dâi coo de sorte !
Pu, l'ant fé tot ein on iâdzo
Onna vela et on velâdzo.
L'è por cein que lâi diant on « bourg »
Que l'â mimameint doû jaubourg :
Lâi a Bertsî, lâi a Lozena,
Eintremî, de yon à l'ena,
Onnâ tserrâira élétrique.
La pllie estra dâi mécanique !
L'è a merveille de clli teimps.
L'ant batsî Lozena-Etsallein.
Dein lo teimps l'îre onna « béruette »,
On ein fasâi onna « vatsette »
Ora, l'è on esprè fringant,
Dâo tot novî, dâo fin battant,
Avoué lè couleu cantonale,
Que sant de tote lè pie balle :
Clli train l'è l'orgouet dâo pâi
Et pas moïan de trovâ mî.
Le trace et fronne à fére pouâre
Que l'è por vo bailli la fouâre.
L'è pas quemet âi z'autre iâdzo :
Por lâi montâ faut dâo corâdzo :
Kein à fére s'on a bin sâ,
S'on a fautâ de s'arretâ :
Le totse Assein et Camaret,
Bin lliein de tî lè cabaret,

Et vo z'âi bî lâi criâ : « Harte ! »
Se l'arret n'è pas su la carte
Enutilo de rouspetâ,
Le va pllie llein sein accutâ.
Vo pouède bramâ « Traî déci » !
Le subllie, et.. via, sein nanî !
L'è dâo seriâo, l'è dâo moderne,
Vôo pas passâ por n'a baderne.
L'è lo novî train d'Etsallein
Que va tot drâi ver lo Taleint.
Avoué lî no sein arrevâ
Permi dâi citoyen d'estra
L'è z'ant betâ dein clli l'eindrâ
Yo que sè crâisant lè tserrâire
Esprès qu'on pouesse tî lè vâire
Ein travessein tot lo pâi
Ao bi mâitan de clli distri
L'ant mèretâ... et pu l'è bon !
Faut pas que sè trôve quaucon
Por reclliamâ cin pétechon
Lo Lion d'Oo et tant d'hoté
Mimameint lo tsèmin de fé.
Lo tsatî et lè z'édifice
Que sant tant bin betâ per ice...
Lâi a portant à Etsallein
Oquie à demândâ : lo Taleint.

(A suivre.)

L. Goumaz.

F. CUENOUD

CULLY

Tot por la vegna



Achat de tartre

COMMERCE DE BOIS
Raboterie

BELET & Cie

20-22, Rue des Deux-Marchés

Location d'échafaudages

Drein dé vôte feminin !

Trisf' avini

(Retardé)

Dein quautié annaïe, lè initiateur d'aô vôte feminin an faî règné la discorde aô sein de noûtré famille, noûtré somitâ comunalé, cantounalé et fédéralé an faî force rechliammé à bragâ lè vertu de la fenna qu'on ne constesté pas, maî le sont commâi lou bon vin, le n'an pas faûta de bragâ maî lo mauvâi ? faû lou laisché aô l'avolâ. Pas ienna dè chliâi somitâ n'a tothé lo pouaint essenciel que la fenna dussé possèdâ por avâi cei dreî dè vôte, c'est 1^o l'instrucchon civique, et 2^o passâ on' n'écoûla militaire. Dein lè teimp lé pe recoûlâ, lou sujet mâlou à adé z'aô lo drein dè vôte maî pas la fenna cein ne no fâte pas compreindrè que lo crèateû à volû lè affaire dinsé et que cein' appartin pas à l'hommoû dè cein tzandjé. Qu'es-sou que fini lou citoyen ? C'est ho et bin l'écoûla militaire yô l'appreinniont à obeïr, noûtré vieilloû dezayïont ho et bin qu'on' hommoû que n'êiri pas militaire n'êiré qu'è la maîtié d'on honmou.

Ienna de noûtré somitâ cantounâle a ho et bin traîta « d'égoïste » l'électeur vaudois po cein que on est pas d'accor avouâi sa môchon, ce n'est portant pas amâ sa fenna qu'è de li baillé cei drein dè vôte po cein que l'a per nature et volontâ divine on tzamp d'activitâ bin pe noblou et pe élévâ qu'è d'alla sé trobliâ l'espri avouâi la politiqua. Cein serrâi z'aô pe biô dè lanché on' na mochon por interdiré lè fenné mariaïe d'allâ aî fabriqué dinsé qu'è lè felié de la campagne, iô lou niveau de la moralitâ é dioûliamein ein baisse. l'errayïont épâ maî dè succè aô mariadzo et on sè passerâi bin de l'importachon dè Italienne pô lè rempliaché, triste constatachon, de per la loii d'aô mariadzo faûdré épâ l'aô baillé lo drein dè vôte on dzeu. Esparouû que lè admirateur dè chliâ mochon ne recoûmancèran pas à trobliâ la paî de noûtré famille et de noûtré tôte, et

que l'électeur vaudois farè adè de sa fenna lou joyau d'aô mènïadzo et de l'educachon familiale et non on yoyo dè salle dè votachon.

P. D'amond.

Pour la défense des dialectes provinciaux

Une victoire de la science folklorique... !

Dans une *Lettre de Paris à la Feuille d'Avis de Lausanne*, Edmond Dubois écrit :

Pouvait-on penser que les langues et dialectes régionaux français retiendraient pour leur enseignement officiel l'attention des pouvoirs publics ?

C'est pourtant le cas. Une loi vient d'être publiée au Journal Officiel, rendant obligatoire pour le Conseil supérieur de l'Education nationale de rechercher les meilleurs moyens de favoriser l'étude des langues et dialectes locaux dans les régions où ils sont en usage. Des instructions pédagogiques ont été adressées aux recteurs en vue d'autoriser les maîtres à recourir aux parlars locaux dans les écoles primaires et maternelles chaque fois qu'ils pourront en tirer profit pour leur enseignement, notamment pour l'étude de la langue française.

On va même plus loin et l'on espère que tout instituteur qui en fera la demande sera autorisé à consacrer chaque semaine une heure d'activité dirigée à l'enseignement de notions élémentaires, de lecture et d'écriture du parler local et à l'étude de morceaux choisis de la littérature correspondante.

Les élèves-maîtres, au cours de leurs stages dans les écoles normales de formation professionnelle, suivront des cours leur permettant de se familiariser avec la langue locale de la région qu'ils seront chargés d'éduquer ; ils devront en outre connaître le folklore, la littérature et les arts populaires locaux.

Des diplômes spéciaux sanctionneront ces cours dont on a déjà fixé qu'ils seront institués à Rennes pour toute la tradition celtique, à Bordeaux pour les études basques et ibériques, à Montpellier pour les catalanes, enfin à Aix-en-Provence, Montpellier et Toulouse pour la littérature occitane...

La France rend ainsi honneur à l'individualité des provinces conservant encore des tra-

ditions, c'est aussi une victoire à l'actif de la jeune science folklorique.

N'est-ce pas significatif que la France elle-même donne l'exemple... à notre époque d'internationalisation à outrance ?

Leurs Excellences et les orgues de la Cathédrale de Lausanne

On pouvait lire, il y a cinquante ans, dans la Tribune de Genève, soit le 21 mars 1901, l'articulet suivant qui témoigne que déjà à cette époque le « poussoir » pouvait être définitif, au moins pour un temps.

L'extrémité occidentale de la grande nef de la cathédrale a pris depuis quelques jours un aspect nouveau. L'orgue de 1733, inutilisable depuis nombre d'années, vient de disparaître. Sa démolition a montré qu'il ne valait pas mieux que sa réputation, mauvaise déjà au début de sa carrière. On sait que, construit par un facteur d'orgues du Toggenbourg fixé à Genève, il fut, dès les premiers essais qui eurent lieu dans cette ville, considéré comme inacceptable. Les archives cantonales nous apprennent que, malgré le résultat de ces essais, Leurs Excellences de Berne en autorisèrent la mise en place à la cathédrale en 1733, à

titre provisoire, jusqu'au moment où le constructeur trouverait un acquéreur.

Comme on pouvait s'y attendre, il y resta à titre définitif. En 1763, en effet, Leurs Excellences décidèrent d'en faciliter l'acquisition par une subvention de 6000 livres, mais prenaient en même temps la sage précaution de se décharger de toute participation aux dépenses d'entretien.

Quelque soixante ans plus tard, le public se plaint déjà de l'orgue et, en 1866, une commission spéciale constate l'impossibilité de le réparer. Dès lors, son remplacement s'impose et, en 1890, sauf erreur, l'Association pour l'orgue de la cathédrale est constituée. Son but, dont la réalisation est proche, est l'installation d'un nouvel orgue dans la cathédrale de Lausanne.

On pouvait donc procéder à la démolition du vieil orgue, d'autant plus que le moment était venu d'explorer la partie de l'édifice qu'il occupe.

Cette opération a mis en vue une partie très intéressante, très originale et en même temps très peu connue de la cathédrale : les deux tribunes étagées au-dessus du narthex et la belle fenêtre du XIII^e siècle, destinée à les éclairer à l'ouest. Cette disposition de tribunes superposées est très rare.

Un simple

On l'appelle Titolle au village. A l'Etat-civil, il a un autre nom que beaucoup ignorent, même le facteur, les rares fois qu'il lui apporte une lettre.

On aurait aussi bien pu l'appeler Bricole, car il ne fait pas autre chose que de bricoler. On l'emploie ici ou là, dans le temps de presse, aux champs, dans les vignes. Il coupe et entasse du bois ou va à la gare chercher des bagages avec un petit char qui ne lui appartient pas. Les enfants disent volontiers qu'il est fou, les gens raisonnables l'appellent un simple. Ça ne le trouble nullement et son visage est sans cesse illuminé d'un rire qui lui fend la bouche jusqu'aux oreilles.

On le voit partout : aux soirées, aux bals, aux inaugurations, aux enterrements.

Quand un pauvre diable meurt et qu'il n'y a qu'un homme pour le conduire à sa dernière demeure, cet homme, c'est Titolle. Il est toujours au premier rang quand passe un cortège, le premier à la gare quand une société revient d'un concours, le premier sur le lieu d'un sinistre.

Il n'a jamais pu apprendre à lire, mais, pour les idées lumineuses, il en remontre à n'importe qui. Ainsi, l'autre jour, ayant à balayer l'église en l'absence du marguillier, il a trouvé un moyen excellent de préserver ses habits : mettre la robe du pasteur, la dernière neuve, celle qui a été inaugurée à Noël.

M. M.-E.